



10 novembre 2014

Les investissements à impact social

Résumé et notes de lecture, par Jean-Claude Boual, du rapport remis le 25 septembre à Carole Delga, secrétaire d'État à l'économie sociale

Les besoins sociaux ne cessent d'augmenter alors que les gouvernements des pays dits développés ne cessent de rogner les prestations sociales afin de satisfaire les besoins en rentabilité du capital. Les inégalités augmentent, la pauvreté gagne des pans entiers dans nos sociétés (plus de 120 millions de pauvres dans l'UE et plus de 14 millions en France). En raison des restrictions budgétaires imposées par la recherche de l'équilibre budgétaire dans tous les pays de l'Union Européenne (UE), tous les gouvernements réduisent les budgets sociaux en particulier les financements aux associations et organismes de l'économie sociale et solidaire. Aussi les autorités publiques cherchent de « nouveaux modes » de financement des prestations sociales dans tous les domaines (sécurité sociale, prestations familiales, pour le quatrième âge, petite enfance et tout le domaine social en général). Cette recherche s'effectue aussi bien par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qu'au sein de l'UE. Elle est très active aussi en France, c'est l'objet du rapport « [Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement](#) », remis en septembre 2014 par Hugues SIBILLE, le président du « Comité Français sur l'investissement à impact social », à Madame Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire auprès du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Ce rapport s'inscrit parfaitement dans les travaux sur l'investissement à impact social au niveau du G8 ainsi que le note Madame DELGA (communiqué du 29/09/2014) : « *Les travaux de ce Comité s'inscrivent dans le cadre des réflexions menées par la Taskforce internationale sur l'investissement à impact social, constitué en juin 2013 par les Etats du G8. Son Président, Sir Ronald COHEN, a remis à Londres le 15 septembre dernier son rapport final au Premier ministre britannique et Président du G8 en 2013, David CAMERON. Il intègre les rapports des sept comités consultatifs nationaux ainsi que les rapports des quatre groupes de travail (Mesure de l'impact social ; Allocation d'actifs ; Profit avec mission ; Financement du développement international).* »

Il s'insère aussi dans la politique communautaire sur : « **Les investissements sociaux en faveur de la croissance et de la cohésion** » initié depuis 2009/2010.

La vision de la Commission européenne

« La Commission appelle les pays de l'Union européenne (UE) à renforcer les investissements sociaux.

On entend par là le renforcement des capacités des citoyens et le soutien à leur participation à la société et au marché du travail. Ces investissements profiteraient à chacun, stimuleraient l'économie et aideraient l'UE à sortir plus forte, plus soudée et plus compétitive de la crise.

QUEL EST L'ENJEU?

□ **Crise économique** : le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale ont atteint des niveaux record qui poussent les citoyens en dehors du marché du travail et de la société, alors que les budgets publics sont sous pression. Ce contexte fait obstacle à la réalisation de l'objectif européen de sortir au moins 20 millions de personnes d'une situation de pauvreté et d'exclusion sociale d'ici à 2020.

□ **Évolution démographique** : la population active diminue en Europe, alors que le nombre de personnes âgées est en hausse. Les pays de l'UE cherchent des moyens d'assurer la viabilité et l'adéquation des systèmes de protection sociale.

QUE PREVOIT LE « TRAIN DE MESURES » SUR LES INVESTISSEMENTS SOCIAUX ?

□ Utiliser les budgets de manière plus efficace et plus concrète pour assurer une protection sociale adéquate et viable, en simplifiant la gestion des allocations et des services, en les ciblant mieux et en soumettant leur octroi à certaines conditions (participation à des formations, par exemple).

□ Investir dans les compétences et les capacités des citoyens pour améliorer leurs chances de s'intégrer dans la société et de trouver du travail. Les domaines d'investissement sont notamment l'éducation, l'accueil des enfants, les soins de santé, la formation, l'aide à la recherche d'emploi et la réinsertion.

□ Veiller à ce que les systèmes de protection sociale répondent aux besoins des citoyens à des moments critiques de leur vie. Cela implique d'investir à un stade précoce afin d'éviter l'apparition ultérieure de difficultés et de préparer les gens aux risques de la vie plutôt que de simplement résoudre les problèmes une fois survenus. C'est pourquoi il est important d'investir dans l'enfance et la jeunesse.

QUI EN BENEFICIERAIT ET COMMENT ?

Le renforcement des investissements sociaux profiterait à tous :

□ **enfants et jeunes** : intervention à un stade précoce et autres mesures pour briser les cercles vicieux intergénérationnels ;

□ **demandeurs d'emploi et chômeurs de longue durée** : politique de soutien intégré et plus accessible pour aider à trouver du travail ;

□ **femmes** : renforcement de l'égalité des chances et réduction des entraves à l'emploi ;

□ **personnes âgées** : possibilités de contribuer plus longtemps à la société et à l'économie ;

□ **personnes handicapées** : renforcement de l'autonomie et adaptation des lieux de travail ;

□ **sans-abris** : réinsertion dans la société et sur le marché du travail facilitée ;

□ **employeurs** : population active plus nombreuse, plus qualifiée et en meilleure santé ;

□ **la société dans son ensemble** : la hausse de la productivité et du taux d'emploi, l'amélioration de la santé publique et le renforcement de l'inclusion sociale stimuleraient la croissance et soulageraient les budgets de protection sociale.

POURQUOI L'UE DOIT-ELLE INTERVENIR ?

□ Les politiques dans le domaine social et en matière de santé sont principalement une compétence nationale. Mais la crise nous montre que les économies des pays européens sont hautement interdépendantes.

□ L'UE aiderait financièrement les pays de l'UE à adopter les réformes nécessaires, notamment par l'intermédiaire du **Fonds social européen (FSE)**.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT EXACTEMENT ?

□ L'UE propose de favoriser les mesures qui renforcent les compétences et les capacités des citoyens et suppriment les entraves à l'emploi.

□ Les ressources devraient être utilisées de manière plus efficace et plus concrète pour assurer une protection sociale adéquate et viable.

□ Les politiques sociales donneraient de meilleurs résultats: il s'agit d'accroître la productivité, de renforcer l'employabilité des citoyens, d'améliorer la santé, d'aider les gens à sortir des situations de pauvreté et d'exclusion et d'assurer un niveau de vie décent.

QUAND CES MESURES DEVRAIENT-ELLES ENTRER EN VIGUEUR ?

Les États membres sont invités à mettre en œuvre les orientations proposées dans les meilleurs délais. »

Le rapport

Le rapport « **Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social** », se présente en six parties. La présentation des membres du Comité, une introduction appelée **Vision**, le rapport lui-même, découpé en trois parties, dont 21 propositions, 4 dossiers explicitant les propositions et 3 annexes dont un discours de 9 pages, de Sir Ronald COHEN le 23 janvier 2014 qui développe la philosophie de ce type d'investissement et qui mérite que l'on s'y attarde.

Le discours de Sir Ronald COHEN

Après avoir placé son discours sous le signe de ce qu'il appelle la « **révolution entrepreneuriale** » et qui n'est que le développement du capital risque ces dernières années, Sir R. COHEN constate que la philanthropie telle qu'elle s'est développée au XIXème siècle n'a pas donné les résultats escomptés, ce qui a conduit les Etats à construire les Etats providence, mais que : « *Aujourd'hui, ces Etats providence conçus pour le XXème siècle baissent les bras dans la lutte contre les défis sociaux de ce nouveaux siècle* » (nous sommes ici dans les théories millénaristes à caractère religieux et fataliste comme si les échecs à résoudre les problèmes sociaux n'étaient pas dus à des décisions humaines). Puis il constate que les organismes caritatifs ne peuvent « *lever assez de fonds pour atteindre une taille critique* ».

Avec la naissance de l'investissement impactant, il « **croit** que nous sommes désormais à l'aube d'une révolution sociale. Une vague d'entrepreneuriat social succède à la vague d'entrepreneuriat lucratif » ! Cette vague a débuté au Royaume-Uni quand le ministère de la justice a contractuellement accepté de conditionner le remboursement et le rendement financier à la baisse du taux de récidive chez les prisonniers libérés de la prison de Peterborough. Aux Etats-Unis d'Amérique, la plus récente opération de ce type finance aussi un programme anti-récidive, pour le compte de l'Etat de New-York, les apporteurs de capitaux sont Bank of America Merrill Lynch, la Fondation Rockefeller, Goldman Sachs (dont chacun connaît les grandes vocations philanthropiques). Si les objectifs sociaux ne sont pas atteints au pire les financeurs perdent leur mise de fonds, qui est alors assimilée à un don (défiscalisé), et le rendement varie entre 7% et 13% de retour quand les objectifs sont atteints selon le degré de réussite.

Les ressources financières sont multiples, les Fondations d'entreprise en particulier, les fonds de pension, les fonds obligataires avec des obligations associatives par exemple, les fonds capital risque à vocation sociale, les placements des « *ménages les plus aisés* » qui veulent placer leur « *épargne* » dans le social avec des rendements assurés proche du marché... etc., il s'agit simplement « *de libérer ces flux* ». « *Il y a donc raison de penser que l'investissement impactant a le potentiel pour devenir significatif relativement à l'investissement socialement responsable. L'engagement dans l'investissement impactant de fondations pionnières comme Barrow Cadbury, The Big Lottery Fund, Esmée Fairbairn, Lankelly Chase, Panahpur and Tudor Trust au Royaume-Uni, de Arnold Foundation, Bloomberg, F.B.Heron, Omidyar Network, Rockefeller, Skoll Fondation aux Etats-Unis, et de la fondation Bertelsman en Allemagne sont la preuve du potentiel. De même l'engagement d'institutions financières telles que JP Morgan, Deutsche Bank, Goldman Sachs, Bank of America Merrill Lynch, Morgan Stanley, AXA, HSBC et UBS.* »

Pour la France, sont visées les plans d'épargne salariale, autrement dit ce sont les salariés avec du salaire différé qui financeraient leur propre misère sous conduite et au bénéfice de l'oligarchie financière bien entendu. Mais l'investissement impactant demande un changement de mentalité et « *ce changement de mentalité n'arrivera pas du jour au lendemain. Il faudra bien dix à vingt ans pour que le phénomène prennent toute son ampleur, parce qu'il faut du temps pour bâtir des modèles à suivre et que ce sont ces modèles qui stimulent les entrepreneurs* ». Il s'agit bien d'une stratégie de

moyen/long terme pour défaire l'Etat providence qui résiste compte tenu des réticences dans les peuples et trouver un nouveau modèle d'exploitation du social et dégager de nouveaux secteurs de profits pour le capital.

Les membres du Comité

Le Comité français sur l'investissement à impact social est composé de 29 membres, « issues de la banque, du capital investissement, de l'entrepreneuriat social, d'agences publiques, d'expertise indépendante, d'administration, de milieux académiques, d'organisations internationales. » Son président Hugues SIBILLE, est vice-président du Crédit coopératif et préside à ce titre les sociétés de capital investissement Ides et Esfin.

Le Comité ne comprend aucune association intervenant dans le domaine social bien qu'elles représentent la grande majorité de celui-ci. Même la CPCA (mouvement associatif) n'a pas participé à ces travaux.

Vision

« Le Comité définit l'investissement à impact social comme un investissement qui allie explicitement retour social et retour financier sur investissement. » L'investissement à impact social ne se résume donc, ni ne se limite à l'économie sociale et solidaire. Le Comité attache une importance particulière à l'approche européenne de ces travaux dans le prolongement de l'initiative pour l'entrepreneuriat social européen. « Son principal objectif est de favoriser la montée en puissance d'un marché global de financement de l'entrepreneuriat et de l'innovation s'attaquant directement aux questions sociales, tout comme le capital développement a pu le faire dans le champ des technologies », qui dégage un résultat social en même temps que financier, qui établissent des **objectifs sociaux mesurables** et qui en mesurent régulièrement leur accomplissement.

Les 21 propositions

Ses propositions s'articulent autour de six axes ou « orientations » : I) améliorer l'adéquation entre offre de financement et besoins des entreprises à impact social ; II) augmenter les ressources financières disponibles ; III) favoriser l'émergence d'entreprises à impact social ; IV) développer l'investissement orienté sur des missions sociales définies par des fonds et fondations ; V) stimuler l'investissement à impact social pour le développement international ; VI) mettre en place un cadre pour mesurer l'impact social.

« **ORIENTATION 1** : Améliorer l'adéquation entre offre de financement et besoins des entreprises et structures à impact social. Il s'agit de construire une offre aux stades de développement de l'entreprise ou structure à impact social, à la diversité des risques. Il s'agit d'améliorer les modalités de la mise en marché de cette offre spécifique, avec des mesures d'accompagnement de projet.

Proposition 1 : Faciliter la création d'acteurs du Capital risque « Early stage », en leur ouvrant l'accès au fonds National d'Amorçage.

Proposition 2 : Permettre la création d'une véritable activité de « capital développement » au profit des associations en phase de changement d'échelle (ce qui signifie que l'on va encourager le regroupement d'association pour qu'elles atteignent la taille critique ».

Proposition 3 : Expérimenter en France les « social Impact Bonds », en les adaptant au contexte national.

Proposition 4 : Renforcer l'offre d'accompagnement aux entreprises sociales « à potentiel », en phase de premier développement ou de changement d'échelle.

Proposition 5 : Fluidifier la mobilisation des investisseurs de l'épargne solidaire au profit de projets ambitieux.

Proposition 6 : Renforcer la liquidité des titres solidaires et à impact (ce qui signifie créer un marché, une bourse pour ces titres).

Proposition 7 : Apporter des modifications à la directive européenne UCITS4 afin de permettre l'investissement en billets à ordre et bons de caisse.

ORIENTATION 2 : Il s'agit de consolider, amplifier et élargir les dispositions mis en place avec succès pour l'épargne solidaire en France.

Proposition 8 : Mobiliser de nouvelles sources de financement en mobilisant les « avoirs en déshérences ».

Proposition 9 : Donner une déclinaison solidaire à tous les produits d'épargne.

Proposition 10 : Distinguer les placements solidaires par un label.

Proposition 11 : Entreprendre une action de promotion du secteur auprès des marchés financiers.

ORIENTATION 3 : Favoriser l'émergence d'entreprises à impact social.

Proposition 12 : Offrir un cadre juridique adapté aux entreprises (commerciales) à impact social avec la création d'une Société à Objet Social Étendu (S.O.S.E.).

ORIENTATION 4 : Développer l'investissement au service de la mission par les fonds et Fondations. Il s'agit de renforcer la présence des Fondations et fonds de dotation en France en créant un cadre favorable à l'investissement au service de la mission (« Mission Related Investissement ») (le texte est bourré d'expressions anglaises comme si en France on ne comprenait pas le français)

Proposition 13 : Assurer la présence et la représentation des fonds et fondations dans le développement de l'investissement à impact social.

Proposition 14 : Confirmer le rôle clé des fonds et fondations au service de financements innovants du secteur social et de l'ESS et leur permettre de jouer un rôle plein et entier en tant qu'investisseur.

Proposition 15 : Créer rapidement un cadre favorable à l'investissement au service de la mission en France, s'inspirant de la notion de « Programme related Investissement » (PRI).

ORIENTATION 5 : Stimuler l'investissement à impact social pour le développement international. Il s'agit que la démarche investissement à impact social s'applique de manière adaptée dans les pays du Sud.

Proposition 16 : Créer un agrément «Entreprises solidaires de développement ».

Proposition 17 : Amender le règlement EUSEF pour qu'il finance les entreprises sociales localisées dans les Pays en Voie de développement(PVD).

Proposition 18 : Modifier l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations et ONG.

Proposition 19 : Faire évoluer les structures des SICAV et FCP.

Proposition 20 : Changer le statut des garanties pour qu'elles soient mieux comptabilisées par l'OCDE.

Proposition 21 : Accroître la mobilisation du groupe de l'AFD en faveur de l'investissement à impact.

ORIENTATION 6 : Mettre en place un cadre de référence pour mesurer l'impact social.

Toutes ces propositions font l'objet d'un développement détaillé sur 23 pages, mais leur énumération avec leur objet résumé est suffisamment parlante.

Premiers commentaires du CAC

Signification et portée de ce dispositif

Pour les finances publiques

Ce dispositif est très proche de celui mis en place avec les partenariats public-privé (PPP). L'État fait une économie apparente à court terme, mais doit ensuite rembourser et payer un surcoût parfois très important. A l'heure où les partenariats public-privé sont remis en question en France, le gouvernement, sous l'impulsion des Britanniques, s'apprête donc à le mettre en place pour le secteur social. Ce dispositif est une façon surréaliste de réduire le déficit public, car une économie apparente à court terme, sur le seul budget de l'État, se traduira par un déficit supplémentaire lorsqu'il s'agira de rembourser les investisseurs privés avec des intérêts importants.

Le dispositif qui se met en place, a pour corollaire et peut-être pour cause la possibilité pour l'État et les collectivités d'aller plus loin dans la réduction des financements publics. C'est donc, si les associations du secteur social ne réagissent pas, un marché de grande ampleur qui s'ouvre aux investisseurs privés, et un bouleversement sans précédent de leurs modes de travail.

Pour l'emploi

Nous avons estimé que la réduction des financements publics aux associations est de nature à menacer, si rien n'est fait, 220 000 emplois. Environ la moitié de ces emplois se situent dans le secteur de l'action sociale. Si le gouvernement met en place l'investissement à impact social, les emplois menacés dans le secteur social ne disparaîtront pas tous. Mais on peut cependant prévoir des pertes d'emplois importantes dans les associations avant et après la prise de contrôle par les investisseurs.

Pour le sens de l'action associative

Le danger principal est bien dans ces conditions, comme nous l'avons écrit, « celui d'une perte de la capacité d'agir des associations de fonctions essentielles à la vie en société, avec des conséquences sociales, culturelles et politiques incalculables ». En effet, l'investisseur est très directement intéressé par les objectifs chiffrés atteints par l'association, puisque sa rémunération dépend. Le contrat signé fixe à l'association ses objectifs, ses critères de gestion et son mode de gouvernance, de façon à maximiser son profit tel qu'il est défini par le contrat. Dans ces conditions, le projet associatif disparaît. Il s'agit bien d'un contrat d'intégration sous sa forme classique, qui laisse tous les risques à l'exécutant, tout en lui ôtant sa liberté¹. Le rapport souligne « l'importance d'un accompagnement de haut niveau par des dispositifs d'occupation de conseils appropriés ». La finalité de l'action menée n'est plus l'intérêt général mais devient la maximisation du profit de l'investisseur. Les logiques de coûts, de productivité et de rentabilité prennent le pas sur l'accueil égal de tous les publics, le qualitatif, la durée, l'écoute, l'expérience acquise.

¹ Ces contrats existent depuis longtemps dans le domaine de l'agriculture : les éleveurs intégrés par des firmes d'aliments du bétail supportent tous les risques, mais ne touchent pas les bénéfices.

Certaines entreprises associatives sont favorables à ce dispositif, (à commencer par Emmaüs Défi, qui participe au mouvement des entrepreneurs sociaux), et certains grands réseaux associatifs se sentent suffisamment forts pour profiter de la situation en gagnant des marchés, ou croient pouvoir imposer leur projet associatif à l'investisseur. Un tel dispositif fait beaucoup de perdants, mais aussi quelques gagnants. Mais cela pose question par rapport à la loi de 1901, qui ne saurait être le paradis fiscal des entrepreneurs sociaux et des sociétés d'investissement. Faut-il demander que ces entreprises associatives changent de statut et deviennent des SCIC, ou bien, comme semble le penser l'UNIOPSS, définir un statut pour les associations non lucratives répondant à certains critères, notamment d'autonomie associative ?

Pour l'interprétation de la loi ESS

Enfin, cela éclaire d'un jour nouveau un certain nombre de dispositions de la loi pour l'économie sociale et solidaire, comme par exemple l'instauration de titres associatifs, qui a été présentée comme un outil de mutualisation d'une épargne citoyenne, mais qui de fait peut également servir à la financiarisation de l'action sociale comme on le voit aujourd'hui.

En conclusion

Il convient de ne pas sous estimer cette offensive ultralibérale de long terme pour modifier de fond en comble les systèmes de protection sociale et les conditions de fourniture des prestations sociales. Il s'agit de remplacer la protection sociale de l'Etat providence fournie par des services publics et des associations jugées trop coûteuses par un système marchand afin de dégager des profits. La définition des missions sociales définies au départ par une autorité publique le serait de plus en plus par les financeurs : fondations, fonds de pension, banques. De plus les autorités publiques assurent de fait le rendement, parfois élevé, jusqu'à 13%, des capitaux engagés sous des conditions plutôt floues, d'objectifs à atteindre plus ou moins.

Inventé dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni et Etats -Unis) ce système vise à s'étendre au monde entier. La santé, toutes les prestations sociales doivent passer dans le marché, en douceur si possible. Le processus est déjà bien engagé, dans les pays du sud de l'UE qui ont été soumis aux injonctions de la tröïka (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande, pays Baltes, Roumanie, Bulgarie etc.) Il est également engagé en France avec la politique de restriction budgétaire et de diminution des prestations sociales et des remboursements de santé, mise en œuvre par les gouvernements successifs, qui préparent le terrain. Comme chaque fois, cette mise sous le marché de secteurs nouveaux qui pour l'essentiel y avaient échappé et reposaient sur la solidarité, il est fait appel aux bons sentiments pour justifier, et surmonter les réticences et les oppositions.

- Lire : [le rapport complet](#) rédigé par le Comité Français sur l'investissement à impact social
- Lire aussi : le [communiqué de presse du Crédit Coopératif](#)